

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA
DAIRA DE BOUFARIK
COMMUNE DE SOUMAA
NIS: 096209149175121

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Etablie en application des dispositions du loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public , et des délégations de service public , le président de l'assemblée populaire communale de soumaa met à la connaissance de tous les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°02/2026, lancée le 08/03/2026, qu'a l'issu de l'évaluation des offres en date du 25/03/2026 , le marche est attribué provisoirement selon le tableau ci-après :

Désignation du projet	Entreprise	Montant PROPSE (DA)	Délai	
GROSSES REPARATIONS AU NIVEAU DES ECOLES				
LOT 01: GROSSES REPARATIONS AU NIVEAU DE L'ECOLE DJILALLALI BEN YUCEF CHERIFIA	ETB TCE BERRICHE MOHAMED BIRTOUTA -ALGER NIF 16726400245148	23 885 501,00 DA	80 jours	Qualification Technique -offre moins disant
LOT 02: GROSSES REPARATIONS AU NIVEAU DE L'ECOLE DES FRERES SAMET SOUMAA	EURL EL MAZA MEKMACH IMAN Lot 05 draa smar medea NIF:001526034350344	6 252 855.00 DA	02 mois	

Conformément à loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives et l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015,modifié et Complété, portant réglementation des marchés public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés , dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la publication

FAIT A SOUMAA LE
LE PRESIDENT DE L'ASEMBLEE POPULAIRE COMMUNALE